



Résolution 2023-11-R01

Présence au Conseil Régional de la Mauricie

Attendu que le SEI est un élément de l'Alliance de la Fonction Publique du Canada;

Attendu que des activités syndicales et politiques ont lieux lors des réunions du CRDLM;

Attendu que la section locale 10005 du SEI dispose d'un minimum 2 sièges au CRDLM;

Attendu que la section locale 10005 du SEI avait discuté antérieurement de cesser son implication au CRDLM;

Attendu que les intérêts, les connaissances et le désir d'implication a évolué au sein des membres de la section locale 10005;

Il est résolu de revoir notre position sur l'implication de la section locale 10005 au CRDLM.

Il est de plus résolu que chaque membre de la section locale 10005 désirant s'impliquer pourra le faire en s'impliquant dans un des comités, ou au nom de la section locale 10005.

Il est de plus résolu que les chaises seront disponibles pour les membres désirant s'impliquer, mais il n'y aura aucune obligation à la section locale 10005 de les combler.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Jocelyn Boulanger

Adopté le :

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005